



VACCINATIONS :

Vérifier que vous êtes bien à jour de vos vaccinations.
Vaccination antitétanique indispensable.
Se renseigner auprès du médecin du travail et/ou du médecin traitant.



TROUSSE DE SECOURS :

Savoir où se trouve la trousse de secours.
Vérifier les dates de péremption des produits avant toute utilisation.
Prévenir le responsable pour le réapprovisionnement des produits consommés.
Kit doigt sectionné.
Tire-tique.



NUMEROS D'URGENCE :

SAMU : **15** ou **112**
POMPIERS : **18**
CENTRE ANTIPOISON DE MARSEILLE : **04 91 75 25 25**



EN CAS D'ACCIDENT PENDANT LE TEMPS DE TRAVAIL :

Prévenir rapidement l'employeur et lui envoyer l'arrêt de travail, le cas échéant, dans les 48 heures.



CONTACTS UTILES :

ALCOOL-INFO-SERVICE.FR - **0 980 980 930**
DROGUES-INFO-SERVICE.FR - **0 800 23 13 13**
TABAC-INFO-SERVICE.FR - **3989**



HYGIENE DE VIE :

Boire 1,5 l à 2 l d'eau/jour.
Limiter sa consommation de boissons sucrées et de café.
Faire 3 repas/jour (ne pas manger trop gras, trop sucré, trop salé).
Pratiquer une activité physique régulière.
Respecter un nombre d'heures de sommeil suffisant (environ 7h/nuits).

PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

OUVRIER ESPACES VERTS





Chute de hauteur

- Baliser le chantier avant toute intervention.
- Travailler à deux au minimum (surveillant et exécutant).
- Privilégier l'utilisation de matériels télescopiques.

Il est INTERDIT de travailler à l'échelle et à l'escabeau (art. R.4323-63 du Code du travail), sauf en cas exceptionnel, pour un travail de courte durée et non répétitif.

Tous travaux spécifiques en hauteur (élagage, conduite de nacelle...) nécessitent une certification ou une habilitation par l'employeur.



Utilisation de machines et d'outils

Coupure, sectionnement de membres, entraînement des doigts, des cheveux... par des systèmes en mouvement, projection...

- Porter les EPI et notamment les chaussures de sécurité, les visières ou lunettes de sécurité, casque, gants et vêtements de travail.
- Ne pas shunter les systèmes de sécurité des machines.
- Ne pas porter de bijoux (bagues, bracelets...).
- Signaler immédiatement à l'employeur tout matériel défectueux.
- Entretenir les machines après chaque utilisation.
- Utiliser des gants anti-vibrations lors de l'utilisation des tronçonneuses et débroussailleuses.



Bruit

Fatigue, perte auditive, irritabilité...

- Porter des protections auditives (casques antibruit ou bouchons d'oreilles) pour vos activités de tronçonnage, débroussaillage, etc. ou en cas de bruit à proximité.



Chute de plain-pied

- Porter les chaussures de sécurité et bien serrer les lacets.
- Ranger au fur et à mesure les outils de travail.



Manutention manuelle - Postures contraignantes - Gestes répétitifs

Risque de troubles musculo-squelettiques (TMS).

- Utiliser les aides mises à disposition par l'entreprise (diablos, rampes de déchargement, brouettes, pinces à déchets...).
- Pour soulever, se rapprocher de la charge, dos droit et genoux fléchis.
- Limiter les positions agenouillées ou accroupies prolongées. Privilégier la position un genou à terre. Alternier les postures.
- Porter des pantalons à protections intégrées pour les genoux.
- Demander une formation sur les risques liés à la manutention et aux postures de travail.



Risques psychosociaux

- Echanger avec le supérieur hiérarchique ou l'employeur.
- Demander une visite médicale à votre initiative auprès du médecin du travail.



Risque chimique

Utilisation de carburants, produits phytosanitaires, fumée de brûlage des déchets végétaux (si autorisation préfectorale). Intoxication par voie cutanée, respiratoire et/ou digestive.

- Prendre connaissance des pictogrammes et informations figurant sur l'emballage des produits.
 - Respecter les consignes d'utilisation des produits établies par l'employeur ainsi que des EPI : gants en nitrile de préférence, masques avec des cartouches ABEK, lunettes de sécurité et si besoin, combinaison de type 5 minimum.
 - Ne pas transvaser les produits dans des bouteilles de type alimentaire ou ayant contenu un autre produit et étiqueter les contenants.
 - Ne pas pulvériser de produits dangereux en cas de vent.
 - Ne pas mélanger les produits entre eux.
 - Se laver les mains après utilisation des produits.
- Toute utilisation de produits phytosanitaires nécessite une formation spécifique (CERTIPHYTO).*



Risque infectieux et risque allergique

Piqûres d'insectes et de végétaux, morsures, contact avec de la terre ou l'eau souillée.

- Porter des gants adaptés aux végétaux anti-piqûres et être vigilant vis-à-vis de certains végétaux.
- Nettoyer et désinfecter rapidement toute blessure.
- Dans les zones à tiques, porter des vêtements longs, de couleurs claires et couvrants et vérifier l'absence de tiques en fin de poste. En cas de présence, retirer la tique à l'aide d'un tire-tique, désinfecter la plaie et surveiller la peau. En cas d'apparition d'une rougeur, consulter rapidement son médecin traitant.
- Etre à jour de sa vaccination antitétanique.
- Prendre une douche à la fin de la journée de travail.



Risque routier en mission

- Ne pas consommer d'alcool, ni de substances illicites et vérifier la compatibilité de la prise de médicaments avec la conduite.
- Faire contrôler régulièrement sa vue.
- S'assurer du bon état général du véhicule avant la mission.
- Respecter le Code de la route.
- Bien répartir les charges et les arrimer.
- Baliser le chantier et porter des vêtements de haute visibilité.



Ambiance thermique (chaud/froid)

Chaleur et soleil : malaise, coup de soleil, cancer de la peau.

- Porter des vêtements couvrants et une casquette, ne pas travailler torse nu, mettre de la crème solaire sur les parties découvertes et porter des lunettes de soleil professionnelles.
- Travailler à l'ombre dans la mesure du possible.
- Boire de l'eau régulièrement (1,5 l à 2 l par jour).
- Eviter l'humidité des pieds : prévoir une 2ème paire de chaussettes.

Froid : hypothermie, engelure...

- Porter des vêtements chauds et notamment un bonnet et des gants de manutention chauds.



Dès le désir de grossesse et/ou le début de grossesse, contacter le médecin du travail.